



France Bénévolat présente le

Passeport Bénévole

Outil de valorisation des expériences bénévoles

Avec le soutien de :



la Caisse des Dépôts et Consignations



la Direction de la Vie Associative

Dossier de presse

Sommaire

Préface, par Gérard Sarraçanie, Directeur de la Vie Associative	3
1. L'expérience bénévole peut enfin être reconnue	4
2. Présentation du Passeport Bénévole.....	6
3. Soutien de la Direction de la Vie Associative (ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports) et de la Caisse des Dépôts et Consignations.....	7
4. Le Passeport Bénévole est intégré aux dispositifs d'accompagnement de la VAE de l'ANPE et de l'AFPA	9
5. Adopté par la Croix Rouge, le Secours populaire, le Secours Catholique et l'Association des Paralysés de France	11
6. Point de vue des entreprises sur l'expérience bénévole.....	13
7. Profils de bénévoles	15
8. FAQ sur le Passeport Bénévole	17
9. Historique de la création du Passeport Bénévole, modalités du lancement et de la diffusion	19
10. France Bénévolat, association initiatrice du projet Passeport Bénévole	21
Annexe	
« Les associations, lieux de qualification et de développement des compétences », par Dominique Thierry, Vice-président de France Bénévolat.....	23
Comité de Parrainage de France Bénévolat	28
Conseil d'Administration de France Bénévolat.....	29
Résumé de l'étude Matisse « Les associations : ressources, emploi, travail bénévole, évolutions », de Viviane Tchernonog	30

Passeport Bénévole

Outil de valorisation des expériences bénévoles

La France compte aujourd'hui plus de 14 millions de bénévoles qui donnent généreusement de leur temps et de leur énergie au service de l'intérêt général.

Les bénévoles qui s'engagent intensément pour une cause ou un projet ont un rôle irremplaçable pour notre pays.

Cet engagement au service des autres est le reflet d'une France dynamique et volontaire pour bâtir une société unie et solidaire.

Plus que jamais, nous devons tout faire pour préserver cette richesse, encourager et faciliter l'activité bénévole.

Telle est la volonté du Président de la République qui entend valoriser le bénévolat à travers la création d'un livret d'épargne civique qui donnera aux bénévoles des avantages concrets tels que des points supplémentaires aux examens pour les étudiants, des stages de formation gratuits, une exonération fiscale pour le don de temps et une majoration des droits à la retraite.

L'initiative de France Bénévolat va, dans le même sens, proposer à l'ensemble des bénévoles un instrument unique leur permettant de faire reconnaître leurs expériences et leurs compétences acquises au sein des associations notamment dans le cadre de la valorisation des acquis de l'expérience pour leur avenir professionnel.

Cet outil contribuera ainsi à promouvoir le bénévolat.

Gérard SARRACANIE

Directeur de la vie associative, de l'emploi et des formations
Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports

Contacts agence COCARDE :
Catherine Orphelin
01 46 37 44 53 / 06 80 22 62 35
Bernard Giroux
06 32 64 76 44

- page 3 -

Contacts France Bénévolat :
Anne Carole Poitrenaud
06 81 23 87 36 / a.poitrenaud@francebenevolat.org
Ariane Moulin
01 40 61 24 74 / a.moulin@francebenevolat.org

Passeport Bénévole

Outil de valorisation des expériences bénévoles

Lancement du Passeport Bénévole : l'expérience bénévole peut enfin être reconnue

Parce que tout parcours professionnel s'enrichit de chaque expérience, **France Bénévolat** lance un nouvel outil qui permet la reconnaissance de l'expérience et la valorisation des compétences bénévoles : le Passeport Bénévole.

Le Passeport Bénévole permet de répertorier les missions bénévoles exercées, d'identifier et de valoriser les compétences acquises dans ce cadre.

Les compétences des bénévoles, acteurs essentiels de la société civile, pourront enfin être connues et reconnues

Le bénévole est un acteur essentiel de la société civile. Il met à disposition de la société non seulement une partie de son temps, mais aussi sa capacité à remplir sa mission dans l'association auprès de laquelle il s'engage - donc ses compétences. Celles-ci n'étaient jusqu'ici pas reconnues, car pas identifiées comme telles, ni par la société ni même par les bénévoles eux-mêmes, qui répugnent à se valoriser et voient leur mission essentiellement sous l'angle de l'utilité aux autres.

Le Passeport Bénévole vient aujourd'hui pallier cette carence.

Tous les bénévoles, quels que soient leur parcours et leur profil, pourront conserver une trace objective de leur mission, des résultats qu'ils ont obtenus, et des compétences qu'ils ont mises en œuvre ou développées dans ce cadre. Que le bénévole soit étudiant, femme au foyer, actif en poste, demandeur d'emploi ou retraité, il verra son expérience bénévole reconnue comme l'expression d'un parcours personnel, et ses compétences valorisées.

Le Passeport Bénévole est aussi un outil d'évolution professionnelle

Il est aussi, pour les bénévoles intéressés par l'enrichissement de leur parcours professionnel, un outil privilégié d'évolution professionnelle : tout bénévole associatif peut faire fructifier ses actions, ses réalisations, les compétences qu'il a acquises en association, en bref son expérience bénévole, de manière identique à une expérience professionnelle.

Le Passeport Bénévole est une ressource pour le bénévole qui souhaite mobiliser ses expériences à des fins professionnelles : bilan de compétences, réorientation professionnelle et recherche d'emploi, accès à une formation ou validation des acquis de l'expérience (VAE).

Le Passeport Bénévole concourt ainsi à la sécurisation du parcours professionnel. L'enjeu de la sécurisation du parcours professionnel est d'importance : permettre à toute personne d'avoir un parcours professionnel cohérent et valorisant, indépendamment de son lien avec une entreprise.

Contacts agence COCARDE :
Catherine Orphelin
01 46 37 44 53 / 06 80 22 62 35
Bernard Giroux
06 32 64 76 44

- page 4 -

Contacts France Bénévolat :
Anne Carole Poitrenaud
06 81 23 87 36 / a.poitrenaud@francebenevolat.org
Ariane Moulin
01 40 61 24 74 / a.moulin@francebenevolat.org

Passeport *Bénévole*

Outil de valorisation des expériences bénévoles

La sécurisation du parcours professionnel vise particulièrement à éviter les périodes de chômage durable en transition d'un emploi vers un autre, synonymes de précarisation, mais aussi de déqualification.

Un très large public potentiel d'utilisateurs bénévoles

Loin d'être marginale, la France bénévole est nombreuse et variée :

- 15 millions⁽²⁾ de personnes en France sont bénévoles, soit presque un Français sur quatre, oeuvrant dans plus d'un million d'associations

Par ailleurs, loin des idées reçues, ce sont les actifs qui s'engagent le plus comme bénévoles :

- 30% des actifs sont également bénévoles sur leur temps libre ⁽³⁾, pour seulement 23% des retraités et 18% des inactifs
- 20% des demandeurs d'emploi ont une activité bénévole

C'est donc une frange très importante de la population qui, déjà engagée bénévolement dans le secteur associatif, pourra valoriser, voire valider dans le cadre de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) ⁽⁴⁾, ses expériences acquises en association

(1) Autour de trois thèmes phares : la sécurisation du parcours professionnel, le contrat de travail et l'assurance-chômage.

(2) Etude Matisse, Centre d'Economie de la Sorbonne et CNRS, dirigée par Viviane Tchernonog, à paraître en octobre 2007

(3) Etude La France Bénévole 2007, France Bénévolat – CerPhi

(4) Voir p.7 « le Passeport Bénévole, intégré par l'ANPE et l'AFPA dans leurs dispositifs VAE »

Contacts agence COCARDE :

Catherine Orphelin

01 46 37 44 53 / 06 80 22 62 35

Bernard Giroux

06 32 64 76 44

- page 5 -

Contacts France Bénévolat :

Anne Carole Poitrenaud

06 81 23 87 36 / a.poitrenaud@francebenevolat.org

Ariane Moulin

01 40 61 24 74 / a.moulin@francebenevolat.org

Passeport Bénévole

Outil de valorisation des expériences bénévoles

Le Passeport Bénévole, Présentation



Le Passeport Bénévole est un livret personnel,

qui permet à chaque bénévole de consigner les missions qu'il a réalisées en associations, quels que soit l'association, son domaine d'activité et la mission réalisée. Il s'adresse à tous ceux qui ont fait ou font du bénévolat.

Le livret contient des fiches et un mode d'emploi

La première fiche est le profil du bénévole.

Les fiches contenues dans ce livret permettent à la fois de synthétiser et de rassembler les missions réalisées. Pour chaque mission on détaille le contexte de la réalisation de la mission, les activités et les réalisations concrètes, l'autonomie

développée, les responsabilités exercées, les outils professionnels utilisés, en bref : l'expérience acquise de chaque mission.

Les fiches du Passeport Bénévole sont validées par l'association,

à chacune des missions correspond une attestation, délivrée par l'association bénéficiaire du travail du bénévole. Le bénévole doit prendre contact avec l'association pour qui il a effectué une mission bénévole et lui faire remplir l'attestation.

Le Passeport Bénévole est une passerelle entre le bénévolat associatif et la vie professionnelle

Il permet à tout bénévole de faire fructifier son engagement bénévole dans son parcours professionnel, que ce soit pour se renforcer dans son profil et sur ses compétences, ou pour évoluer. Ce carnet du bénévole peut être utilisé dans le cadre d'un entretien d'embauche, ou de manière plus formelle, dans les dispositifs de Validation des Acquis de l'Expérience.

Il assure la transition d'un bénévolat amateur à un bénévolat qualifiant.

Où se procurer le Passeport Bénévole et à quel prix ?

Le passeport bénévole est disponible pour 1€ dans les centres France Bénévolat ainsi que dans certains réseaux associatifs partenaires.

Consultez le site www.passeport-benevole.org pour connaître les adresses.

Contacts agence COCARDE :
Catherine Orphelin
01 46 37 44 53 / 06 80 22 62 35
Bernard Giroux
06 32 64 76 44

- page 6 -

Contacts France Bénévolat :
Anne Carole Poitrenaud
06 81 23 87 36 / a.poitrenaud@francebenevolat.org
Ariane Moulin
01 40 61 24 74 / a.moulin@francebenevolat.org

Passeport Bénévole

Outil de valorisation des expériences bénévoles

Le Passeport Bénévole bénéficie du soutien du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports et de la Caisse des Dépôts et Consignations

La Direction de la Vie Associative (ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports) appuie le lancement du Passeport Bénévole

Le ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports assure la promotion de la vie associative en accompagnant notamment les dispositifs de soutien à l'emploi associatif et à la formation des bénévoles. Le soutien au bénévolat est un des axes indissociables de toute politique de promotion de la vie associative.

Dans ce cadre, la Direction de la Vie Associative soutient France Bénévolat dans ses actions. Avec le Passeport Bénévole en particulier, France Bénévolat met en place un outil de promotion du bénévolat associatif et de valorisation de la vie associative qui rejoint les missions de la Direction de la Vie Associative. Plus précisément, la Direction de la Vie Associative avait lancé en 2006 une information à large échelle sur les mesures destinées à favoriser le bénévolat ; elle informait déjà de la possibilité offerte aux bénévoles, dans le cadre de la loi sur la Validation des Acquis de l'Expérience, d'avoir accès aux démarches de VAE. Le Passeport Bénévole vient donc à point nommé permettre de manière concrète la constitution du Dossier de Validation des acquis de l'expérience bénévole.

Le Passeport Bénévole bénéficie du soutien de la Caisse des Dépôts et Consignations

Grand acteur financier au service de la Nation, la Caisse des Dépôts est reconnue pour son rôle économique majeur et pour **son utilité sociale en accompagnement des pouvoirs publics nationaux et locaux**. Elle progresse aujourd'hui dans la prise en compte de sa responsabilité sociétale sur ces dimensions. Ses activités ont un impact sur le développement des territoires, sur le développement des entreprises et de l'emploi, sur les équilibres entre générations, sociétaux et économiques.

Dans le cadre de son action de soutien et de renforcement de la cohésion sociale, la Caisse des Dépôts et Consignations est aux côtés de France Bénévolat, promoteur du bénévolat et de la vie associative, et vecteur de lien social.

Contacts agence COCARDE :
Catherine Orphelin
01 46 37 44 53 / 06 80 22 62 35
Bernard Giroux
06 32 64 76 44

- page 7 -

Contacts France Bénévolat :
Anne Carole Poitrenaud
06 81 23 87 36 / a.poitrenaud@francebenevolat.org
Ariane Moulin
01 40 61 24 74 / a.moulin@francebenevolat.org

Passeport Bénévole

Outil de valorisation des expériences bénévoles

Elle s'est tout particulièrement intéressée aux recherches et actions entreprises par France Bénévolat depuis 2006 sur le thème du bénévolat des demandeurs d'emploi. C'est dans le cadre de ces recherches que France Bénévolat a identifié l'intérêt d'un « Passeport Bénévole » qui permettrait aux demandeurs d'emploi de valoriser leurs expériences bénévoles, et ainsi d'enrichir leur parcours et leur profil et de favoriser leur recherche d'emploi. La CDC a donc accompagné France Bénévolat dans le projet « Passeport Bénévole », et lui a permis de voir le jour à l'échelle nationale.

Contacts agence COCARDE :
Catherine Orphelin
01 46 37 44 53 / 06 80 22 62 35
Bernard Giroux
06 32 64 76 44

- page 8 -

Contacts France Bénévolat :
Anne Carole Poitrenaud
06 81 23 87 36 / a.poitrenaud@francebenevolat.org
Ariane Moulin
01 40 61 24 74 / a.moulin@francebenevolat.org

Passeport Bénévole

Outil de valorisation des compétences bénévoles

Le Passeport Bénévole, intégré par l'ANPE et l'AFPA dans leurs dispositifs d'accompagnement de la VAE

Le Passeport Bénévole peut être intégré, selon le projet du bénévole qui le remplit, aux dispositifs d'accompagnement des candidats à la Validation des Acquis de l'Expérience ⁽¹⁾ développés par l'ANPE et par l'AFPA.

L'ANPE

Pour l'ANPE, la VAE permet aux demandeurs d'emploi « d'accéder à un éventail d'offres d'emploi plus large, de mettre en évidence leurs compétences et qualités [...]. [Le dispositif mis en place par l'agence permet aux demandeurs d'emploi de] définir les métiers et les certifications en lien avec [leur] expérience, de confronter [leur] projet de VAE à la réalité de l'environnement socio-économique et d'organiser les étapes pour réaliser [leur] projet VAE. » Concrètement, le dispositif passe par l'identification d'interlocuteurs référents VAE dans toutes les agences et la mise en place d'ateliers VAE accessibles aux demandeurs d'emploi pour les guider dans leur projet jusqu'à l'étape ultime de Validation des Acquis de l'Expérience. Ces dispositions ont été complétées en juillet 2007 par l'édition d'un guide, également téléchargeable sur anpe.fr, pour « se préparer à la validation des acquis de son expérience ».

L'AFPA

L'AFPA a pour mission depuis plus de 50 ans de « favoriser l'insertion des demandeurs d'emploi et de permettre aux personnes engagées dans la vie active d'acquérir une qualification professionnelle. [...]

La VAE est l'un des dispositifs promus par l'AFPA : «[Les] compétences acquises par l'expérience ou par la formation seront validées et reconnues par un Titre professionnel délivré par le Ministère chargé de l'Emploi. » L'expérience peut être professionnelle -salariee ou non salariee- ou bénévole. «Ces titres sont inscrits au répertoire national des certifications professionnelles comme tous les diplômes professionnels. Les employeurs et les branches professionnelles les reconnaissent ».

Passeport Bénévole

Outil de valorisation des compétences bénévoles

Obtenir un titre professionnel grâce à la VAE peut être un élément déterminant sur un CV, ou au moment d'un entretien d'embauche, pour un demandeur d'emploi ou pour un salarié en poste qui souhaite évoluer vers un emploi mieux adapté à ses compétences.

Pour Hugues de Laval, de l'AFPA, le Passeport Bénévole est un « *un mode d'emploi pour bien définir son projet. Il fait le lien entre le bénévole et l'association pour laquelle il s'est engagé. Pour le bénévole c'est un guide précieux pour mettre au clair son projet de VAE, les fiches conçues avec l'AFPA lui permettent de décrire ses activités et leur cadre avant même d'avoir entrepris les démarches d'inscription à un parcours de VAE. Ce passeport va lui permettre de mettre en valeur ses acquis expérimentiels, ses formations, en se faisant aider si nécessaire par son responsable associatif.*

Ainsi pour le bénévole qui visera une qualification certifiée par le ministère de l'emploi, sa démarche auprès de l'AFPA sera grandement facilitée, les fiches lui permettent d'avoir une vision d'ensemble de ses activités. L'accompagnement du projet de validation de ses compétences s'appuiera sur tout le travail de préparation à la VAE mené à bien grâce au Passeport.

Le Passeport Bénévole a d'ores et déjà été présenté et diffusé aux correspondants VAE de l'AFPA, sensibilisés à l'accueil des bénévoles qui se lancent dans la validation de leurs acquis.

Il a été très bien accueilli et est perçu comme un sésame qui va permettre à nombre de bénévoles de découvrir qu'il leur est possible - souvent sans formation complémentaire - d'obtenir une certification validant leurs savoir-faire acquis en entreprise ou lors de leur engagement bénévole. »

(1) Reconnue par le Code du travail depuis 2002, la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de faire reconnaître les acquis de son expérience (professionnelle ou non) afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Diplômes, titres et certificats sont ainsi accessibles grâce à l'expérience, et non uniquement par la formation initiale ou continue, selon d'autres modalités que l'examen. Sous certaines conditions les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier d'une prise en charge des frais.

Passeport Bénévole

Outil de valorisation des compétences bénévoles

Le Passeport Bénévole, adopté par les grands réseaux associatifs

La Croix-Rouge Française

La Croix-Rouge française, fondée en 1864 par Henry Dunant, met en oeuvre un idéal humaniste : prévenir et apaiser les souffrances. Sauver en urgence, agir dans la durée : tel est son credo, décliné dans cinq grands métiers : secourisme, action sociale, santé, formation et solidarité internationale. Forte de 50 000 bénévoles et de plus de 16 000 salariés, elle combine qualité d'engagement et esprit pionnier pour permettre à toute personne blessée par la vie, en France et à l'étranger, de retrouver son autonomie.

Point de vue de Philippe Da Costa

La Croix Rouge a adhéré à la démarche du Passeport Bénévole initiée par France Bénévolat pour deux raisons :

- la Croix Rouge trouve intéressant qu'il y ait un instrument commun à toutes les associations, d'autant plus intéressant qu'il émane de France Bénévolat dont la dimension collective de promotion du bénévolat n'est plus à prouver !*
- le bénévolat peut se résumer en deux mots : donner-recevoir. La Croix Rouge considère que tout ce qui contribue à la reconnaissance des actions d'un bénévole est bienvenu. Ce Passeport Bénévole permettra d'acquérir et de mettre ses compétences au service d'actions bénévoles et les voir ainsi certifiées, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie.*

Secours populaire français

Né en 1945, le Secours populaire français est une association à but non lucratif qui a été déclarée Grande Cause Nationale à cinq reprises (1991, 1994, 1997, 1999, 2004). Il rassemble des personnes de toutes opinions, conditions et origines qui souhaitent faire vivre la solidarité. Le Secours populaire français est le partenaire de nombreux réseaux associatifs et est représenté dans plusieurs instances de consultation des pouvoirs publics, tant français qu'europeens et internationaux. Le Secours populaire regroupe 98 fédérations locales, un peu moins de 800 comités sur toute la France.

Le Secours populaire fonctionne essentiellement grâce au dévouement de ses milliers de bénévoles, qui donnent de leur temps régulièrement ou ponctuellement.

Le Secours populaire est partenaire du Passeport Bénévole pour sa diffusion au plus près des besoins des bénévoles. Le Passeport Bénévole est disponible dans les délégations du Secours Populaire.

Contacts agence COCARDE :
Catherine Orphelin
01 46 37 44 53 / 06 80 22 62 35
Bernard Giroux
06 32 64 76 44

- page 11 -

Contacts France Bénévolat :
Anne Carole Poitrenaud
06 81 23 87 36 / a.poitrenaud@francebenevolat.org
Ariane Moulin
01 40 61 24 74 / a.moulin@francebenevolat.org

Passeport Bénévole

Outil de valorisation des compétences bénévoles

Le Secours Catholique / Caritas France

Association loi 1901 à but non lucratif fondée en 1946, le Secours Catholique lutte contre toutes les formes de pauvreté et d'exclusion et cherche à promouvoir la justice sociale. Reconnue d'utilité publique en 1962, l'association compte aujourd'hui 106 délégations diocésaines, 4 100 équipes locales et 65 900 hommes et femmes bénévoles au service de la solidarité.

Le bénévolat au Secours Catholique est riche d'une grande diversité d'expériences, d'actions, d'histoires de solidarités interpersonnelles, locales, internationales ... Il est au cœur du projet du Secours Catholique.

Point de vue de Vincent Blyweert, Responsable des Ressources Humaines Bénévoles du Secours Catholique

Le Passeport Bénévole est dans nos réflexions depuis de nombreuses années et tout particulièrement depuis que la Suisse a initié le Dossier Bénévolat destiné à valoriser le parcours transversal du bénévole.

Nous y voyons trois avantages :

- la dimension d'un outil qui n'appartient pas à une association mais au monde associatif*
- la volonté d'exprimer aux bénévoles l'intérêt que nous portons à leur parcours et la reconnaissance que nous leur prouvons*
- la mobilisation tant des bénévoles que des acteurs du Secours Catholique autour de cet outil qui désormais fera partie des documents transmis*

L'Association des Paralysés de France

L'APF a été créée en 1933 par la volonté de quatre jeunes gens atteints par la poliomyélite, et révoltés contre l'exclusion dont ils étaient victimes. Soixante-dix ans plus tard, l'association poursuit toujours son combat pour une participation pleine et entière des personnes en situation de handicap et leur famille dans la société. Portée aujourd'hui par un projet associatif « acteur & citoyen », l'association s'attache à promouvoir la non-discrimination des personnes handicapées et le changement du regard posé sur le handicap. Les actions de l'APF sont menées par 25 000 bénévoles, aux côtés des 11 000 salariés.

Contacts agence COCARDE :
Catherine Orphelin
01 46 37 44 53 / 06 80 22 62 35
Bernard Giroux
06 32 64 76 44

- page 12 -

Contacts France Bénévolat :
Anne Carole Poitrenaud
06 81 23 87 36 / a.poitrenaud@francebenevolat.org
Ariane Moulin
01 40 61 24 74 / a.moulin@francebenevolat.org

Passeport Bénévole

Outil de valorisation des compétences bénévoles

Le point de vue des entreprises sur l'expérience et les compétences bénévoles

La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) amène les entreprises à « intégrer volontairement des préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes. »

Dans ce cadre, un nombre croissant d'entreprises se tourne, au-delà des formes classiques de mécénat financier, vers des politiques de mécénat de compétences, ou simplement vers la mise en place de programmes libres d'engagement social et citoyen de leurs salariés via le bénévolat associatif ⁽⁵⁾. Dans le cadre précis du mécénat de compétences ⁽⁶⁾ qu'elles connaissent bien aujourd'hui, certaines entreprises se sont penchées sur les bénéfices que les salariés ressentaient, en termes d'expériences comme de compétences, de leur expérience bénévole réalisée dans le cadre de l'entreprise. Celle-ci peut évaluer les apports des salariés engagés dans le monde associatif, pour eux-mêmes et pour l'entreprise.

Le bénévolat, une opportunité pour développer de nouvelles compétences

Le bénévolat, en permettant aux salariés d'être placés dans de nouveaux contextes, face à de nouvelles missions, peut être l'occasion de développer des compétences que le cadre habituel que leurs missions professionnelles ne leur permet pas de développer. Ainsi, pour Anne-Charlotte Dambre⁽⁵⁾, de la Délégation Ville et Solidarité d'EDF, « certains salariés sans poste à responsabilité managériale se retrouvent, dans le cadre de leur engagement associatif, comme au sein d'Electriciens Sans Frontières, chefs de mission et coordonnateurs de plusieurs personnes. Ils développent ainsi des compétences de conduite de projet, d'organisation et de management d'équipe. »

Ces compétences nouvelles permettent ainsi d'enrichir le salarié dans sa mission professionnelle, et de le faire évoluer professionnellement : pour Frédéric Massot⁽⁵⁾, bénévole et salarié de la MACIF « Ce que j'ai appris dans le militantisme, je le mets en œuvre dans ma vie professionnelle ».

Le bénévolat, révélateur de capacités d'innovation et d'implication

Le monde associatif a une position spécifique : entre les services privés et publics, caractérisés chacun par des logiques spécifiques, existe une place pour le monde associatif, afin de répondre à certains besoins sociaux.

Répondre à cette demande sociale requiert de grandes capacités d'innovations, à la fois dans la définition des projets associatifs que dans leur mise en œuvre. Pour Dominique Thierry, Vice-président de France Bénévolat, « ces compétences d'innovation partent d'abord de la motivation et

Passeport Bénévole

Outil de valorisation des compétences bénévoles

de l'engagement des dirigeants associatifs, mais il y aurait matière à analyser de manière approfondie les ingrédients subtils de ces mécanismes d'innovation ».

Capacité d'innovation, capacité d'implication : autant de compétences extrêmement recherchées et valorisées par l'entreprise. Pour Patrick Gagnaire⁽⁵⁾, de SolidarCité (PPR) « *Ce type d'actions [bénévoles] développe le sens de l'engagement qui est important pour l'entreprise* ».

Le bénévolat : sollicitation et développement de compétences spécifiques appréciables en entreprise

Les spécificités du monde associatif par rapport à l'entreprise entraînent le développement de compétences qui, si elles sont particulièrement appréciées en entreprise, sont plus souvent sollicitées, donc plus facilement développées, en association.

Fonctionnement en équipe, management participatif : l'association est un projet collectif qui naît et vit de la motivation et des apports bénévoles de ses équipes. L'association ne pouvant s'appuyer sur un fonctionnement hiérarchique ou sur l'autorité, elle développe donc spécifiquement des compétences comportementales très utiles en entreprise (cf. article de Dominique Thierry en annexe p.22).

Le bénévolat permet également d'apprendre à être efficace dans des organisations « floues », pas totalement stabilisées et structurées, et d'acquérir de réelles compétences de savoir agir, plus particulièrement recherchées dans les PME ou dans les structures décentralisées de grandes entreprises.

Enfin, le bénévolat peut agir comme un catalyseur de confiance en soi, et aider ainsi des salariés qui ne trouvent pas entière satisfaction dans leur travail ou qui se trouvent en déficit de reconnaissance. Cécile Vic⁽⁵⁾, Déléguée de la Fondation Air France, en témoigne : « *Le salarié n'est pas toujours totalement satisfait par son travail, là il a l'occasion d'être utile et reconnu dans une action proposée par l'entreprise* ». Le bénévolat permet ainsi au salarié fragilisé ou insatisfait de mieux trouver sa place et de mieux s'adapter professionnellement.

(5) France Bénévolat a réalisé en 2006 une étude avec l'agence Volunteer sur « le bénévolat de compétences, nouvelle forme de mécénat », dont sont extraites les citations mentionnées

(6) Le mécénat de compétences se définit comme une initiative de l'entreprise, qui identifie une ou plusieurs associations ou causes, auprès desquelles elles missionnent des salariés sur leur temps de travail. Le mécénat de compétences se distingue donc nettement du bénévolat simple. Néanmoins, l'immersion dans le monde associatif dans le cadre de missions est commune aux deux contextes. Nous considérons ici que les expériences et compétences identifiées pouvaient être assimilées à celles des bénévoles. Le Passeport Bénévole étant en cours de lancement, aucune étude n'a encore été réalisée sur les compétences identifiées dans le cadre du Passeport Bénévole et transposées en entreprise.

Passeport Bénévole

Outil de valorisation des compétences bénévoles

Le Passeport Bénévole, Une forte opportunité pour certains profils

Grâce au Passeport Bénévole le bénévole peut faire valoir son expérience dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Le Passeport Bénévole est une forte opportunité pour notamment les profils présentés ci-dessous.

Réorientation

Paula est secrétaire médicale, elle exerce ce métier depuis 7 ans. Par ailleurs elle travaille depuis 5 ans en tant que bénévole dans des associations de parents d'élèves comme trésorière, et anime le week-end des activités éducatives et sportives auprès d'enfants. Au contact des enfants elle se rend compte que cette activité lui plaît beaucoup plus que son métier de secrétaire médicale.

Elle souhaiterait pouvoir changer de métier et devenir animatrice pour enfants. Le profil de Paula entre parfaitement dans le type de profil que le Passeport Bénévole peut aider. Elle doit faire remplir ses fiches de missions par les associations dans lesquelles elle est engagée. Une fois son passeport rempli elle peut entamer une démarche de VAE pour acquérir le diplôme d'état d'animatrice pour enfants niveau III. En effet son expérience de 5 ans dans ce domaine peut lui permettre de démontrer qu'elle a bien acquis les compétences nécessaires à l'acquisition de ce diplôme. Si la démarche VAE est menée à son terme elle pourra prétendre dans le monde professionnel au poste qu'elle occupait en tant que bénévole.

Reprise du travail après une période non travaillée

Clémentine a été embauchée dans une agence de voyages car elle était bilingue mais elle n'a que le bac. Elle a travaillé dans cette agence pendant 3 ans puis elle a arrêté de travailler pour élever ses enfants. Durant 7 ans elle a partagé son temps entre ses enfants et une association culturelle de son quartier. Le but de cette association est d'organiser des séjours culturels à l'étranger pour ses membres. Clémentine était chargée de l'organisation des voyages. Ses enfants ont grandi et elle désire trouver du travail. Clémentine voudrait retrouver du travail en agence de voyage mais se faire embaucher sans le diplôme adéquat lui semble impossible.

Pour exercer aujourd'hui ce métier, Clémentine pourrait éventuellement y avoir accès par son niveau Bac. Mais elle a perdu confiance en elle suite à son arrêt professionnel prolongé, et souhaiterait obtenir un diplôme de niveau III (Bac + 2) qui validerait son expérience et lui donnerait de l'assurance dans ses recherches.

Contacts agence COCARDE :
Catherine Orphelin
01 46 37 44 53 / 06 80 22 62 35
Bernard Giroux
06 32 64 76 44

- page 15 -

Contacts France Bénévolat :
Anne Carole Poitrenaud
06 81 23 87 36 / a.poitrenaud@francebenevolat.org
Ariane Moulin
01 40 61 24 74 / a.moulin@francebenevolat.org

Passeport Bénévole

Outil de valorisation des compétences bénévoles

Grâce à son expérience bénévole elle peut entamer une démarche VAE et ainsi obtenir le diplôme d'agent commercial de tourisme qui lui donnera une plus grande confiance. Elle pourra ainsi se positionner sur des offres d'emploi plus qualifiées.

Consolidation et diversification des compétences

Grégoire est technicien depuis 17 ans dans une grande entreprise de services. Très compétent, il connaît bien son métier, qu'il apprécie. Bénévole depuis 8 ans dans une association qui l'amène à utiliser ses compétences dans le cadre de projets humanitaires internationaux, il a participé à plusieurs projets de développement en Afrique, sur quelques semaines pour chacune des missions. Dans ce cadre, il a travaillé à chaque fois avec une équipe restreinte. Dans ce contexte son expérience et son ancienneté dans sa fonction l'ont amené à prendre des responsabilités sur les projets. Il a ainsi élargi son domaine de compétence ; cette expérience lui a plu.

Il souhaite conserver ce niveau de responsabilité dans sa vie professionnelle.

Deux solutions s'offrent à lui :

- Il utilise son Passeport Bénévole dans une démarche VAE pour obtenir le diplôme d'Agent de maîtrise de fabrication en électricité et électronique.
- Il utilise son Passeport Bénévole au sein même de son entreprise et fait valoir son expérience à sa hiérarchie qui lui propose une formation interne courte pour accéder à ce niveau de responsabilité.

Passeport Bénévole

Outil de valorisation des compétences bénévoles

FAQ

Peut-on utiliser le Passeport Bénévole dans le cadre d'une Validation des Acquis de l'Expérience ?

OUI - Le PB est validé par l'AFPA et soutenu par l'ANPE ce qui lui permet de s'intégrer pleinement dans les démarches de VAE.

Est-ce que le Passeport Bénévole garantit l'obtention d'un diplôme ?

NON - Le Passeport Bénévole s'intègre dans les démarches de Validation des Acquis de l'Expérience mais il ne garantit en aucun cas, à lui seul, l'obtention d'un diplôme.

Est-ce que le fait d'être bénévole et de remplir mon Passeport me garantit une promotion ou un emploi?

NON - Le PB sert à recueillir des informations qui sont attestés par les associations dans lesquels vous vous êtes investi. Il ne garantit ni l'obtention d'une promotion ni celle d'un emploi.

J'ai 62 ans puis-je utiliser le Passeport Bénévole ?

OUI - Le Passeport Bénévole peut être utilisé par tout le monde, il n'y a pas de restriction d'âge. Il ne sert pas que dans le cadre d'une démarche VAE, vous pouvez l'utiliser pour conserver une trace écrite et objective de vos missions bénévoles.

Je suis bénévole dans une petite association d'envergure locale, puis-je utiliser le Passeport Bénévole ?

OUI - Le Passeport est distribué par des grands réseaux associatifs mais il est bien évidemment utilisable dans toutes les associations quelles que soient leur taille et leur activité.

Je veux valoriser mon expérience bénévole je viens d'obtenir un Passeport Bénévole, et j'ai besoin d'aide pour construire mon projet VAE à qui dois-je m'adresser?

Vous pouvez vous connecter sur : www.vae.gouv.fr

Vous pouvez prendre contact avec :

- les points « information conseil » mis en place par les conseils régionaux,
- votre agence ANPE qui reçoit aussi bien les demandeurs d'emploi que les salariés en poste,
- votre établissement régional de l'AFPA qui est l'organisme de référence en terme de formation professionnelle des adultes.

Dans ces deux organismes un conseiller pourra vous informer et vous orienter dans votre projet professionnel.

Contacts agence COCARDE :
Catherine Orphelin
01 46 37 44 53 / 06 80 22 62 35
Bernard Giroux
06 32 64 76 44

- page 17 -

Contacts France Bénévolat :
Anne Carole Poitrenaud
06 81 23 87 36 / a.poitrenaud@francebenevolat.org
Ariane Moulin
01 40 61 24 74 / a.moulin@francebenevolat.org

Passeport Bénévole

Outil de valorisation des compétences bénévoles

J'ai été bénévole il y a longtemps que dois-je faire ?

Vous devez prendre contact avec la personne qui était responsable de votre service lors de votre mission ou bien avec la personne responsable des bénévoles l'association.

Avec qui remplir son Passeport Bénévole ?

La personne avec qui vous devez remplir ce passeport et définir votre mission est votre responsable associatif.

Où dois-je envoyer mon Passeport Bénévole une fois rempli ?

Vous le gardez avec vous, vous n'avez pas besoin de l'envoyer où que ce soit.

Je n'ai pas assez de fiches, où puis-je me réapprovisionner ?

Sur le site internet www.passeport-benevole.org vous pourrez trouver des fiches vierges à télécharger ainsi que des informations sur le Passeport Bénévole.

Le Passeport Bénévole est-il donné gratuitement?

NON - mais vous pouvez obtenir le Passeport Bénévole pour 1€ dans le réseau France Bénévolat dont vous trouverez les points d'accueil sur le site www.passeport-benevole.org.

Passeport Bénévole

Outil de valorisation des compétences bénévoles

Passeport Bénévole : Historique de sa création Modalités de son lancement et de sa diffusion

La création et le lancement du Passeport Bénévole ont mobilisé une équipe élargie de bénévoles et de permanents des associations. De très nombreuses parties prenantes se sont impliquées pour la réussite de ce projet.

Idee initiale et conception de la structure du Passeport Bénévole

Partant du double constat largement partagé dans le réseau France Bénévolat que :

- l'expérience bénévole est souvent perçue comme un loisir, et les bénévoles n'ont pas conscience des compétences qu'ils peuvent y exprimer ou y développer ;
- les bénévoles sont souvent insuffisamment gérés par les associations, ce qui entraîne un manque de reconnaissance voire une démotivation –d'où un arrêt de l'action bénévole

France Bénévolat a donc entamé sur ces bases un travail collectif, auquel ont été associés la FONDA (espace d'analyse et de réflexion du monde associatif) et l'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes), toutes deux impliquées dans le développement de la VAE.

France Bénévolat a bénéficié de la capitalisation d'expériences déjà entreprises :

- en France au niveau local ou au niveau d'associations isolées : CNOSF, DVA Bretagne et Eclaireuses et Eclaireurs de France
- dans d'autres pays, en particulier la Suisse

Sous la direction de Dominique Thierry, Vice-président de France Bénévolat et également Vice-président de Développement et Emploi, le groupe d'étude a conçu le Passeport Bénévole. Le lancement du Passeport Bénévole a quant à lui été rendu possible grâce à la Direction de la Vie Associative ⁽⁷⁾ qui soutient France Bénévolat dans ses missions au service des bénévoles et des associations, et à la Caisse des Dépôts et Consignations ⁽⁶⁾, qui a soutenu le projet dans le cadre de son rôle dans la mise en œuvre du Plan de Cohésion Sociale.

Un large réseau de diffusion

Le réseau France Bénévolat c'est 1 000 bénévoles dans 200 points d'accueil dont 77 centres départementaux qui distribuent le Passeport partout en France.

En complément le Passeport Bénévole va être progressivement diffusé par les réseaux associatifs partenaires.

- Le Secours Catholique (106 délégations)
- Le Secours populaire (98 fédérations départementales)

Contacts agence COCARDE :
Catherine Orphelin
01 46 37 44 53 / 06 80 22 62 35
Bernard Giroux
06 32 64 76 44

- page 19 -

Contacts France Bénévolat :
Anne Carole Poitrenaud
06 81 23 87 36 / a.poitrenaud@francebenevolat.org
Ariane Moulin
01 40 61 24 74 / a.moulin@francebenevolat.org

Passeport Bénévole

Outil de valorisation des compétences bénévoles

- L'Association des Paralysés de France (155 structures d'accueil)
- La Croix Rouge (100 délégations départementales)

Les accueillants des réseaux partenaires ont reçu une information sur la façon de traiter les demandes des bénévoles et des associations concernant le Passeport Bénévole.

Les centres du réseau France Bénévolat ont reçu en complément une formation sur les objectifs du Passeport Bénévole, les profils auxquels il s'adresse de manière privilégiée etc.

Un site Internet spécifique est dédié au Passeport Bénévole :

Ce site à été créé pour pouvoir donner toutes les informations sur le Passeport Bénévole. Il s'adresse aussi bien aux bénévoles qu'aux associations.

Il s'adresse aussi aux entreprises car il met en exergue toutes les compétences spécifiques développées par les salariés dans le cadre de leurs missions bénévoles.

On peut aussi trouver les points de diffusion du Passeport, les points d'accueil de notre réseau France Bénévolat.

Un espace est également réservé à nos partenaires associatifs et institutionnels.

<http://www.passeport-benevole.org>

Un partenariat de qualité avec l'ANPE pour sécuriser le parcours professionnel

L'ANPE et France Bénévolat ont conçu des outils clairs pour :

- que les conseillers ANPE dans le cadre du suivi mensuel individuel intègre l'expérience bénévole au moment du bilan personnel du demandeur d'emploi.
- que les demandeurs d'emploi reçoivent une information claire sur la façon d'intégrer le Passeport Bénévole à une démarche VAE.
- intégrer le Passeport Bénévole dans le cadre des ateliers VAE délivrés par l'ANPE aux demandeurs d'emploi.

(7) Voir p.5 « Le Passeport Bénévole bénéficie du soutien du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports et de la Caisse des Dépôts et Consignations »

Passeport Bénévole

Outil de valorisation des compétences bénévoles

France Bénévolat, association initiatrice du projet Passeport Bénévole

Le Passeport Bénévole, fruit de l'expérience unique de France Bénévolat

France Bénévolat est une association dont la vocation est :

- de promouvoir le bénévolat associatif
- d'être intermédiaire entre les associations et les bénévoles potentiels
- de conseiller les associations dans la gestion de leurs ressources humaines bénévoles

Née en 2003, elle est l'aboutissement de la fusion de deux associations de promotion du bénévolat :

- Le Centre National du Volontariat, fort d'un réseau de centres d'accueil des bénévoles et des associations en régions ;
- Planète Solidarité, association animatrice d'un site Internet de diffusion des besoins des associations et d'intermédiation entre associations et bénévoles.

Afin de jouer son rôle d'intermédiaire efficace entre les besoins des associations et les bénévoles potentiels, les **1000 accueillants France Bénévolat** reçoivent les bénévoles en entretien individuel et identifient avec eux les caractéristiques de leur profil ainsi que les compétences personnelles ou professionnelles qu'ils peuvent utiliser dans une mission bénévole. Les bénévoles sont ensuite orientés vers une ou plusieurs associations correspondant à leur profil.

France Bénévolat possède ainsi une expérience unique du parcours et des compétences des bénévoles. Depuis 2006, l'association étudie par ailleurs avec le soutien de la CDC (voir fiche 3) le bénévolat des demandeurs d'emploi, et la fonction d'insertion sociale que l'activité bénévole peut représenter. Selon les centres France Bénévolat, jusqu'à 1 candidat au bénévolat sur 3 est demandeur d'emploi.

Il est ainsi apparu qu'un dossier de suivi des expériences et des compétences bénévoles était un élément important pour tous les bénévoles et pour la reconnaissance du bénévolat en général, mais que cet outil pouvait revêtir un intérêt essentiel pour les bénévoles en demande d'emploi.

France Bénévolat en quelques repères

- Un réseau de 200 implantations en France
- 1000 bénévoles accueillants
- Plus de 4000 associations adhérentes, associations locales aussi bien que nationales

Contacts agence COCARDE :
Catherine Orphelin
01 46 37 44 53 / 06 80 22 62 35
Bernard Giroux
06 32 64 76 44

- page 21 -

Contacts France Bénévolat :
Anne Carole Poitrenaud
06 81 23 87 36 / a.poitrenaud@francebenevolat.org
Ariane Moulin
01 40 61 24 74 / a.moulin@francebenevolat.org

Passeport *Bénévole*

Outil de valorisation des compétences bénévoles

- Parmi les associations adhérentes au niveau national :
 - La Croix-Rouge Française
 - La Fondation Armée du Salut
 - Les Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte
 - Le Secours Catholique / Caritas France
 - Les Petits Frères des Pauvres
 - Les Blouses Roses
 - Le Secours populaire
 - Eclaireuses et Eclaireurs de France
 - La Ligue contre le Cancer
 - L'Association des Paralysés de France
 - Fondation Claude Pompidou
 - Etc...

- Le site internet www.francebenevolat.org, premier site de rapprochement des associations et des bénévoles
- Un travail quotidien de diffusion des demandes en bénévoles émanant des associations
- Une mission de promotion du bénévolat associatif, au travers d'actions locales de communication auprès des associations et des collectivités locales, et d'actions spécifiques d'information des cibles traditionnelles privilégiées du bénévolat : les retraités et futurs retraités, les jeunes et les étudiants
- Président de France Bénévolat : Jean Bastide, par ailleurs Président du comité de suivi du Plan de Cohésion Sociale
- Vice-président : Dominique Thierry, également Vice-président et fondateur de Développement et Emploi

Passeport Bénévole

Outil de valorisation des compétences bénévoles

Annexes

Contacts agence COCARDE :
Catherine Orphelin
01 46 37 44 53 / 06 80 22 62 35
Bernard Giroux
06 32 64 76 44

- page 23 -

Contacts France Bénévolat :
Anne Carole Poitrenaud
06 81 23 87 36 / a.poitrenaud@francebenevolat.org
Ariane Moulin
01 40 61 24 74 / a.moulin@francebenevolat.org

Les associations, lieux de qualification et de développement des compétences

On entend souvent cette phrase : « *Les associations devraient être gérées comme des entreprises !* ». Outre qu'elle vient de personnes qui méconnaissent généralement totalement la réalité de la vie associative, elle est particulièrement insupportable par sa projection sur une forme de modèle unique, comme si l'Entreprise était parfaite, ne générait aucun dysfonctionnement sociétal, ne créait pas de pollution, ne générait pas d'exclusion, respectait parfaitement toutes les règles collectives. On a alors envie de répondre : « *Et si les entreprises étaient gérées comme des associations ?* ».

Si on veut sortir de ces niveaux de débat du café du commerce et ces anathèmes réciproques, apprenons plutôt à reconnaître les spécificités propres de chaque type de structure et à mieux identifier les champs sur lesquels elles excellent de façon spécifique. C'est la condition de base de véritables partenariats.

De façon plus opérationnelle, on ne développera pas rapidement la reconnaissance des compétences développées dans le cadre de l'engagement bénévole –que ce soit au travers des démarches formelles mais associatives du « Passeport bénévole »[®] que France Bénévolat lance ou au travers des démarches de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) - si les acteurs externes aux associations (employeurs, recruteurs, formateurs, membres des jurys VAE...) ne comprennent pas mieux la nature des activités développées dans les associations et les compétences associées et qu'en particulier les activités bénévoles sont des situations de travail qualifiantes à part entière.

Réciproquement les associations doivent mieux expliquer concrètement les activités qu'elles développent et leur mode de fonctionnement à l'égard de ces acteurs pour lesquels le Monde associatif est souvent une nébuleuse un peu floue.

Les associations sont souvent des organisations complexes, donc génèrent les mêmes types de compétences que les autres organisations

On ne connaît généralement, des associations, que leur activité la plus apparente à l'égard de leurs usagers finaux, mais on méconnaît – pour reprendre une expression familière aux entreprises - le « back office » qu'elles génèrent. Pour prendre quelques exemples parmi d'autres et volontairement diversifiées :

- distribuer plusieurs centaines de repas chauds, le soir et dehors, nécessite des compétences de logistiques extraordinairement pointues ;

Passeport Bénévole

Outil de valorisation des compétences bénévoles

- emmener des centaines d'enfants à la mer dans des conditions de sécurité et d'accueil nécessite bien sûr beaucoup d'engagement affectif mais aussi un savoir-faire ancré dans des pratiques professionnelles ;
- organiser un festival d'été ou un concert spécifiquement ouvert à des handicapés est beaucoup plus compliqué que l'organisation d'un spectacle classique dans une salle fermée ;
- organiser une rencontre sportive entre des étudiants des pays de l'Union Européenne nécessite des compétences sur des champs très diversifiées : transports, hôtellerie, accueil, sports, gestion de budgets, droit...
- être à l'écoute de personnes en déshérence et trouver les bonnes filières pour les aider à entrer dans un cercle positif nécessite des savoirs faire sociaux et des savoirs faire techniques sur de multiples registres...
- ...

On peut dire à travers ces exemples qu'on retrouve les mêmes types de compétences mises en œuvre ou développées, quel que soit le type d'organisation, pour autant que cette organisation est dynamique : gestion de projets, logistique, gestion de budgets, écoute des personnes...

Les associations génèrent des compétences spécifiques

Mais au-delà de ces compétences transversales universelles, on peut identifier des types de compétences qui sont prioritairement générées dans le fonctionnement associatif. Ce qui nous semble particulièrement intéressant, c'est que ces compétences intéressent fortement l'Entreprise. La reconnaissance de cette spécificité peut évidemment constituer un préalable à la constitution de véritables partenariats, c'est-à-dire égaux :

1) Les associations, lieu d'innovations

C'est le constat le plus immédiat pour ceux qui acceptent de pénétrer la vie associative, surtout pour les équipes de France Bénévolat qui ont la chance de rencontrer de multiples associations. On est frappé par l'extraordinaire capacité d'innovations, à la fois sur les objets associatifs que sur leur mise en œuvre. Bien sûr ces compétences d'innovations partent d'abord de la motivation et l'engagement des dirigeants associatifs, mais il y aurait matière à analyser de façon plus approfondie les ingrédients subtils de ces mécanismes d'innovations.

On peut même affirmer que le Monde Associatif constitue le premier lieu de recherche/développement pour répondre à une demande sociale implicite et mal exprimée, avant d'aller ensuite vers des démarches marchandes plus classiques. Les exemples de cette nature sont légion. Citons à titre d'exemples : les services à la personne portés pendant plusieurs décennies par le seul secteur associatif ; les dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises initiés au début des années 1980 par des militants associatifs connaissant bien l'Entreprise (les sociologues les qualifieraient de « marginaux sécants » !) ;

Passeport Bénévole

Outil de valorisation des compétences bénévoles

une large part des méthodes person-nalisées d'accompagnement des demandeurs d'emploi ;
les démarches innovantes de la pédagogie des adultes...

2) L'apprentissage à travailler en équipe et à fonctionner de façon collective

Si bien sûr l'Entreprise essaie de fonctionner de façon collective et si la notion de management participatif a pris progressivement le pas sur le management autocratique, le fonctionnement associatif est par nature collectif... ou il n'est pas ! Le fait associatif, c'est « faire Société ensemble » sur un Projet partagé. Loin d'affirmer que toutes les associations sont des modèles de démocratie, on peut constater que celles qui se sclérosent et qui finalement meurent sont très fréquemment des associations où le pouvoir a été progressivement accaparé au détriment de démarches de consensus collectif, de participation des différentes parties prenantes et de délégation. Ce qui apparaît souvent comme lent et lourd, parfois irritant, pour des personnes ayant l'expérience de l'entreprise est en fait un fonctionnement à la japonaise, où le temps apparemment perdu dans la préparation de la décision sera du temps gagné dans sa mise en œuvre.

3) L'apprentissage à animer des équipes de bénévoles sans hiérarchie formelle (absence de liens de subordination et autorité de compétences)

C'est un corollaire du point précédent, mais essentiellement dans le fonctionnement de terrain des équipes de base, prioritairement pour ce qui concerne les bénévoles.

L'absence du lien de subordination, qui lui caractérise fondamentalement le contrat de travail, change radicalement la relation dans le cas des bénévoles. Il n'y a plus un employeur qui, finalement, décide et impose, même si le management est participatif. Il y a une personne qui décide, de son propre choix et sans aucune autre obligation que de répondre à ses motivations, de donner son temps. La relation ne peut être qu'équilibrée dans des règles du jeu claires, transparentes et réciproques, alors que dans le contrat de travail, quels que soient le degré d'implication et la qualité de la relation, cette dernière reste en dernier ressort déséquilibrée au bénéfice de l'employeur.

C'est la raison pour laquelle il est beaucoup plus difficile d'animer des bénévoles que de manager des salariés ; cette animation ne peut être que participative et consensuelle et en dernier ressort, il y a toujours nécessité d'un minimum de charisme de la part de l'animateur. C'est évidemment le projet collectif, inscrit dans le Projet Associatif, qui fait ciment de cette relation par nature subtile.

Quand on sait animer des bénévoles, on sait par définition animer des salariés, car qui peut le plus peut le moins !

4) L'efficacité dans des organisations « floues »

Parlons clair, le fonctionnement associatif et l'organisation ne sont pas « toujours parfaitement rationnels ». Parfois il y a même des progrès significatifs à faire, même si ce qui peut apparaître comme un joyeux désordre est compensé par une motivation collective et le consensus interne.

Mais on ne peut ne pas constater cette capacité de réactivité, d'adaptation, de débrouillardise au quotidien, plus proches du fonctionnement des PME que des grandes organisations très rationnelles. Ces compétences de « savoir agir » dans des organisations pas totalement stabilisées sont les compétences recherchées par les entreprises classiques dès qu'elles mettent en place des organisations plus décentralisées ou qu'elles enclenchent des processus de changements.

5) L'optimisation des moyens et la maîtrise de l'efficience

Pour reprendre la définition propre des spécialistes de l'évaluation qui distinguent l'efficacité (capacité à tenir les objectifs définis), de l'efficience (capacité à optimiser les moyens mis à sa disposition), on peut dire que globalement l'Entreprise est très efficace mais peu efficiente. L'Entreprise est même terriblement prédatrice des ressources mises à sa disposition, en particulier des ressources naturelles et des ressources humaines. La définition même du développement durable, qui de façon heureuse et qui sera de plus en plus incontournable, c'est justement la capacité à gérer de façon optimale ses ressources, certains parlent d'une gestion « raisonnable ».

De ce point de vue, les associations ont une large avance sur les entreprises classiques, même si elles ne savent pas du tout évaluer leur efficience. Le « modèle économique » d'une association, c'est d'abord « une économie de bouts de ficelle où l'on apprend à faire de grandes choses avec des petits riens » !

En conclusion, les associations sont bien des lieux qualifiants, parfois plus que les situations de travail plus classiques, parfois très déqualifiants. Il convient que le Monde Associatif en soit conscient sans complexe et sache mieux décrire ses activités et par voie de conséquence les compétences associées.

D. Thierry

Vice-président de France Bénévolat

Août 2007

Comité de parrainage de France Bénévolat

Présidence : Jacques DERMAGNE, Président du Conseil Economique et Social

ALPHANDERY Claude, Président du CNIAE
BELORGEY Jean-Michel, Président de Section au Conseil d'Etat
BLOCH-LAINE Jean-Michel, Président de l'UNIOPSS
BRIN Hubert, ancien Président de l'UNAF
CAMDESSUS Michel, Président des Semaines Sociales
COUSTE Jacqueline, Présidente fondatrice du Centre National du Volontariat
DAVANT Jean Pierre, Président de la Mutualité Française
DELORS Jacques, ancien Ministre, ancien Président de la Commission Européenne
DOUNIOL Pierre
DE FOUCAULD Jean-Baptiste, ancien Commissaire au Plan
DUJARDIN Léon, co-fondateur du Centre National du Volontariat
EMMANUELLI Xavier, ancien Ministre
GENTILINI Marc, Professeur, Président du Collectif Asie Enfants Isolés
HIRSCH Martin, ancien Président d'Emmaüs France
JOLY Pierre, Président de la Fondation pour la Recherche Médicale
LAUPRÊTRE Julien, Président du Secours populaire Français
MENGIN Jacqueline, ancienne Présidente de la Fonda
NOWAK Maria, Présidente de l'ADIE
PASCAL Frédéric, ancien Président du Comité de la Charte de Déontologie
RICHER Jean-Pierre, Président du Secours Catholique
ROIRANT Jean-Marc, Secrétaire Général de la Ligue de l'Enseignement
SIBILLE Hugues, ancien Délégué Interministériel à l'Economie Sociale et à l'Innovation Sociale
SOULAGE François, Président d'ESFIN IDES, Président de l'UNAT
THIERRY Dominique, Vice-président de Développement et Emploi

Conseil d'administration

Bureau :

Jean Bastide, Président
Gabriel Darré, Trésorier
Bernard Gousset, Vice-président, Fnabeh
André Hochberg, Vice-président, France Générosités
Dominique Thierry, Vice-président, Développement et Emploi
Susana Szabo, Secrétaire
Patrick Bertrand, Passerelles & Compétences
Vincent Blyweert, Secours Catholique
Sylvie Moulet, Contrôleur Général de l'Economie et des Finances
Solange Perrot, FB Loiret

Autres administrateurs :

Dominique Balmary, Conseil d'Etat
Nadia Bellaoui, Animafac
Pierre Blein, Uniopss
Joëlle Bottalico, Secours populaire français
Annick Brindeau, FB Sarthe
Jean-Michel Clément, FB Lille
Philippe Da Costa, Croix-Rouge française
Pierre Douniol
Monique Forcadet, FB Pays Basque
André Goncalves, FB Pays d'Aix
Myriam Lafon, FB Lyon
Michel Leclercq, FB Yonne
Jean-François Lévy, Eclaireuses et éclaireurs de France
Danièle Lyle, FB Dax
Dominique Mallay
Geneviève Maurel, FB Alès
Jacqueline Mengin, Fonda
Pierre Rivière, Association des Paralysés de France
Brigitte Spaenle, FB Epinal
Andrée-Marie Stervinou, FB National
André Verchère, FB Nantes Atlantique

Délégué Général : Michel de Tapol

« Les associations : ressources, emploi, travail bénévole, évolutions »

résumé de l'étude 2007 menée sous la direction de Viviane Tchernonog par le MATISSE/CNRS.

*L'équipe du Matisse/CNRS va officiellement diffuser en septembre 2007 une importante étude sur la situation des associations françaises. La presse s'est déjà fait l'écho de certains de ses résultats. Elle sera très rapidement disponible (Octobre 2007). Nous ne saurions trop conseiller à toutes les personnes intéressées par l'évolution de la vie associative de la lire de façon exhaustive. **On trouvera seulement ci-après le résumé des enseignements majeurs concernant prioritairement le bénévolat.** Ce résumé a évidemment été validé par V. Tchernonog que nous remercions vivement.*

Quelques informations sur la méthode utilisée par l'équipe Matisse :

Les données fournies par l'enquête sont de 2005. L'équipe Matisse avait menée une enquête comparable, avec la même méthode, en 1999. Nous disposons donc de deux points fixes solides qui permettent d'analyser de façon rigoureuse des évolutions, même si les données brutes (« les stocks ») ont toutes les limites des conventions utilisées dans les enquêtes.

Dans les deux cas, 1999 et 2005, le Matisse a procédé par enquête auprès des associations via les mairies, ce qui permet de territorialiser les résultats de l'enquête. Jusqu'à présent, en matière de données globales sur le bénévolat, nous ne disposions que de l'enquête INSEE, dite « enquête 2002 » (en fait sur des données de 2000). Cette enquête INSEE a été menée auprès d'un échantillon représentatif des français (environ 5800 personnes), via ce qui s'appelle une « enquête ménages ». France Bénévolat, au travers des 4 publications communes avec le CERPHI « *La France bénévole 2004, 2005, 2006 et 2007* » s'est appuyée, **pour ce qui concerne les données globales**, sur les résultats de cette enquête INSEE. Ce sont également les données reprises couramment par la presse ou celles sur les quelles s'est appuyée la Conférence Nationale de la Vie Associative de Janvier 2006

Il existe toujours une question de méthode redoutable : comment comparer des chiffres issus d'enquêtes différentes ? Grâce aux échanges directs entre V. Tchernonog et France Bénévolat, on peut comparer les trois séries de données : 1999 (Matisse), 2000 (INSEE) et 2005 (Matisse). Ces comparaisons sont d'autant plus fiables que Lionel Prouteau a exploité de façon approfondie l'enquête INSEE et que ses travaux rejoignent ceux du MATISSE (voir si nécessaire le texte de Lionel Prouteau dans « *La France Bénévole 2006* »).

Combien de bénévoles et combien d'associations ?

Il s'agit, bien sur, des deux questions récurrentes de base :

Combien d'associations ?

Pour mémoire, on connaît parfaitement le nombre de nouvelles associations déclarées, puisqu'il s'agit de chiffres venant des sous-préfectures et des préfectures : environ 70 000 associations nouvelles par an.

La question est d'estimer le stock d'associations, compte tenu de la quasi absence de radiation des associations mortes ou en léthargie totale.

Passeport Bénévole

Outil de valorisation des compétences bénévoles

Le Matisse estime le nombre d'associations vivantes à 1 100 000 en 2005, avec une progression nette d'environ 35 000 par an (+ 200 000 en 6 ans).

Du coup, ces chiffres sont homogènes avec les estimations faites en 2003 d'un million d'associations et que les Pouvoirs Publics ont régulièrement reprise.

On peut donc considérer ce chiffre 2005 de 1 100 000 comme fiable. Sur la base du maintien du taux de création, nous serions plutôt actuellement à environ 1 200 000 associations.

Combien de bénévoles ?

En supprimant ce qu'on appelle « les doubles comptes » (c'est-à-dire les personnes comptabilisées plusieurs fois car engagées dans plusieurs associations), le Matisse estime que le nombre de personnes engagées dans le bénévolat associatif était d'environ **14 millions en 2005**, soit 28% de la population de plus de 15 ans.

La progression annuelle des bénévoles associatifs est donc de **presque 4% par an** depuis 1999 (voir détails dans le paragraphe suivant) Ce chiffre estimé se recoupe assez bien avec le chiffre de 13 millions fourni par l'INSEE en 2002 (sur une enquête de 2000), puisque de ce chiffre INSEE il faut déduire les personnes engagées en dehors des associations, par exemple les conseillers municipaux ou les personnes associées aux enseignements religieux.

On peut donc considérer comme fiables les évolutions suivantes sur le nombre de bénévoles associatifs :

- **1999/2000 : environ 12 000 000**
- **2005 : environ 14 000 000**

Cette progression continue confirme bien le point de vue constant de France Bénévolat qu'on ne peut pas parler « de crise du bénévolat », au moins dans des termes globaux.

Le travail bénévole, évolution :

En détaillant davantage la donnée globale ci-dessus, il convient, de notre point de vue, de retenir les enseignements majeurs suivants :

- 1) Le nombre moyen de bénévoles par association reste globalement presque stable, mais avec une différence nette entre les associations sans salarié et les associations employeurs :**

	Enquête 1999	Enquête 2005	Evolution sur 6 ans	Evolution annuelle moyenne
Associations sans salarié	15	15	0%	0%
Associations employeurs	24	22	-7%	-1,17%
Ensemble	16,5	16,2	-1%	-0,17%

- 2) C'est donc la progression du nombre d'associations qui explique prioritairement la progression du nombre de bénévoles :**

La progression constante, de près de 4% par an, des bénévoles associatifs s'explique donc de façon quasi exclusive par la progression, de même niveau, du nombre des

Contacts agence COCARDE :
Catherine Orphelin
01 46 37 44 53 / 06 80 22 62 35
Bernard Giroux
06 32 64 76 44

- page 31 -

Contacts France Bénévolat :
Anne Carole Poitrenaud
06 81 23 87 36 / a.poitrenaud@francebenevolat.org
Ariane Moulin
01 40 61 24 74 / a.moulin@francebenevolat.org

Passeport Bénévole

Outil de valorisation des compétences bénévoles

associations. Nous sommes bien devant un phénomène « d'offre » : c'est l'extension de l'offre associative qui tire le développement du bénévolat.

Nous disposons malheureusement pas de données sur les flux des bénévoles, tant sur les entrées/sorties du bénévolat que sur les changements d'association, mais il est vraisemblable que ces nouveaux bénévoles, qui au moment de la création associative se confondent de façon quasi exclusive avec les adhérents, entrent dans la vie associative par les processus de création, **donc par une cooptation de proximité.**

3) Le temps passé par bénévole augment légèrement chaque année, sauf chez les associations employeurs :

On retrouve, par le temps passé, le même phénomène que pour l'évolution moyenne du nombre de bénévoles par association, entre les associations sans salarié et les associations employeurs (heures/an) :

	Enquête 1999	Enquête 2005	Evolution sur 6 ans	Evolution annuelle moyenne
Associations sans salarié	75 heures	84 heures	12%	2%
Associations employeurs	101 heures	96 heures	-5%	-0,8%
Ensemble	81 heures	86 heures	6%	1%

Ces résultats, très encourageants, cassent les idées reçues sur les bénévoles « zappeurs ou consommateurs ». Non seulement le nombre de bénévoles augmente, mais ceux qui sont engagés y consacrent en moyenne davantage de temps. Il serait bien sûr intéressant de pouvoir analyser ces phénomènes par tranches d'âge et par cibles de populations (jeunes, actifs, demandeurs d'emploi, retraités...).

Globalement, le Matisse estime que le volume total de travail bénévole a augmenté de 30 % en 6 ans et représente en 2005 environ 935 000 équivalents temps plein, du fait de la conjonction du double phénomène de l'augmentation du nombre de bénévoles et de l'augmentation du temps d'engagement.

« La professionnalisation des associations » (terme consacré dans le Monde Associatif pour analyser l'augmentation des salariés) ne va pas dans le sens des craintes d'une partie de l'opinion publique, qui estime que le développement du bénévolat se fait au détriment de l'emploi. Sur la période considérée, 1999/2005, c'est plutôt le phénomène inverse qui est constaté : chez les associations employeurs, la progression de la « professionnalisation » se fait plutôt au détriment du travail bénévole, en nombre et en temps. Mais on peut se poser la question s'il s'agit d'un choix délibéré de substitution ou s'il s'agit de difficultés de trouver des bénévoles plus « pointus » dans un processus global d'augmentation des compétences exigées. **Les constats empiriques de France Bénévolat pencheraient plutôt pour la seconde hypothèse.**

4) Il n'y donc pas, au sens premier du terme, partage de la pénurie, mais il y a choix des bénévoles, donc un problème d'attractivité et de concurrence de fait entre les associations :

Contrairement à des idées reçues du partage d'une ressource constante entre un plus grand nombre d'associations, le Matisse conclue plutôt sur des choix plus sélectifs de la part des bénévoles.

Cette conclusion rejoint totalement les constats empiriques de terrain de France Bénévolat et les analyses qualitatives, maintenant importantes et récurrents, sur l'évolution sociologique du bénévolat (voir en particulier les travaux de G. Houzel, de la FONDA, de S. Nicourd...).

Contacts agence COCARDE :
Catherine Orphelin
01 46 37 44 53 / 06 80 22 62 35
Bernard Giroux
06 32 64 76 44

- page 32 -

Contacts France Bénévolat :
Anne Carole Poitrenaud
06 81 23 87 36 / a.poitrenaud@francebenevolat.org
Ariane Moulin
01 40 61 24 74 / a.moulin@francebenevolat.org

Passeport Bénévole

Outil de valorisation des compétences bénévoles

Il y a donc bien un phénomène d'offre et de demande avec des bénévoles qui font leur choix en fonction de l'attractivité de l'association, de la qualité de son Projet associatif et de la qualité de l'accueil, de l'intégration et de la reconnaissance des bénévoles.

5) L'évolution du nombre de bénévoles évolue de façon différenciée selon les secteurs :

Le constat précédent est corroboré quand on examine l'évolution du bénévolat par secteur associatif, tant en nombre de bénévoles qu'en temps global passé par les bénévoles. On y constate des évolutions très différenciées et très contrastées qui renversent, là aussi, beaucoup d'idées reçues. A titre d'illustration, ci après l'évolution du volume du travail bénévole (exprimé en équivalents temps plein) :

Secteurs	1999	2005	Evolution sur 6 ans	Evolution annuelle moyenne	Poids relatif du secteur en 2005 (en temps bénévole)
Action humanitaire	38 700	94 700	+142%	+23,7%	10,1%
Action sociale/santé	123 800	122 700	-2%	-0,3%	13,1%
Défense des droits et des causes	77 300	93 600	+21%	+3,5%	10,0%
Education/Formation/Insertion	45 800	35 200	-18%	-3,0%	3,7%
Sports	201 200	275 400	+35%	+5,8%	29,4%
Culture	96 700	153 000	+55%	-2%	16,3%
Loisirs et vie sociale	114 600	115 400	+0,6 %	+0,1%	12,3%
Economie et développement local	12 900	33 100	+190%	+31,7% (petit secteur en progression)	3,5%
Autres	5 000	12 300	+87%	+14,5%	1,3%
Total	718 000	935 400	+30%	+5%	100%

Quelques données sur l'emploi dans les associations :

Une part importante de l'étude est consacrée à l'analyse de l'emploi et des salariés dans le Monde associatif. Nous n'en donnerons ci après que quelques caractéristiques majeures, compte tenu des priorités de France Bénévolat. Par ailleurs, les résultats de l'étude Matisse sont un peu moins « inédits » que les autres thèmes, puisque, sur ce sujet, nous disposons des données annuelles obligatoires (DADS et URSSAF) :

- 1) **Les associations employeurs ne représentent qu'environ 15,6 % des associations (172 000 sur 1 100 000).** A l'inverse, donc, 85% des associations ne fonctionnent donc qu'avec des bénévoles.
- 2) **Le secteur associatif représente 1 920 000 emplois** (1 045 800 équivalents temps plein), ce qui en fait l'un des grands secteurs employeurs.
- 3) **L'emploi dans le secteur associatif a augmenté de 15% en 6 ans**, ce qui en fait un secteur tout à fait spécifique par rapport à l'ensemble des secteurs économiques.
- 4) **L'emploi est 68% féminin ; le travail à temps partiel y est très important et seuls 53% des salariés sont en CDI.**
- 5) **Le secteur de l'action sociale et de la santé concentre à lui seul 49% des emplois.**
- 6) **L'emploi dans le secteur associatif est bipolaire : 3000 associations concentrent 30 % de l'emploi** (essentiellement : action sociale, santé et

Passeport Bénévole

Outil de valorisation des compétences bénévoles

éducation) ; à l'autre extrémité, **44% des associations employeurs n'ont qu'1 ou 2 salariés** (ce qui représente 75 800 employeurs et 93 300 salariés).

La question spécifique des dirigeants associatifs :

Un chapitre spécifique est consacré « à la gouvernance associative », c'est-à-dire à une meilleure connaissance des dirigeants associatifs. L'étude s'est centrée sur seulement 3 fonctions dirigeantes : le président, le trésorier et le secrétaire, donc par définition sur fonctions bénévoles. Les comparaisons sont faites avec les résultats d'une enquête menée spécifiquement en 2003.

Quelques points essentiels à retenir :

1) En matière d'égalité d'accès aux responsabilités entre les femmes et les hommes, des progrès notables :

Pour ce qui concerne la seule fonction de Président, l'inégalité reste forte : 31% de Présidentes en 2005, contre 26% en 2003.

Pour l'ensemble des 3 fonctions dirigeantes, nous ne sommes pas loin de la parité : 46% de femmes en 2005, contre 39%.

On peut se féliciter de ces progrès (plus rapide que dans les autres cellules de Société : entreprises et Monde politique).

Evidemment, comme on le savait déjà, (Voir travaux de D. Bechmann, de la DIESES et de l'Union Retravailler), il y a des écarts considérables d'un secteur à l'autre : 47% de Présidentes dans les secteurs caritatif et humanitaire, 17% dans le secteur sportif...et anecdotiquement 3% dans le secteur « Chasse et pêche » !

2) Des jeunes toujours absents des fonctions dirigeantes :

Les moins de 46 ans représentent 24% des Présidentes et 26% des Présidents, alors qu'ils représentent environ 50% de la population totale. Si on compare à l'âge des chefs d'entreprises, les Présidents d'associations apparaissent plus âgés. Problème d'expérience ou problème de disponibilité ? Du point de vue de France Bénévolat -qui travaille spécifiquement sur cette question actuellement- plutôt problème de disponibilité et d'apprentissage de la délégation dans le fonctionnement associatif.

3) Prés d'un Président sur deux est retraité :

Corroborant la remarque précédente sur la disponibilité, 46 % des Présidents d'associations sont des retraités. Le phénomène est accentué dans les associations sans salariés (47% chez les associations sans salariés, 35% chez les associations employeurs).

4) Un renouvellement difficile des Dirigeants associatifs :

Même si ce point d'analyse n'est pas véritablement une surprise, l'enquête Matisse le confirme. A titre d'illustration, 40% des Présidents sont les fondateurs.

5) Une évolution favorable à la diversité, surtout au travers de la création associative :

L'enquête sur une note optimiste, car si des progrès restent à faire, l'évolution est favorable sur 3 facteurs analysés en matière de diversité sur les fonctions dirigeantes : les femmes, les jeunes et les catégories socioprofessionnelles.

Résumé rédigé par Dominique Thierry, Vice-président de France Bénévolat, Septembre 2007